

Paris, le 27 février 2018

Communiqué de presse

Observatoire des tarifs bancaires : Les tarifs bancaires en 2018

L'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) vient de publier un focus sur les évolutions des lignes tarifaires de l'extrait standard, pour l'année en cours. Cette nouveauté, annoncée lors de la publication de son rapport annuel en novembre dernier, sera réitérée chaque année au mois de février.

Collectées par Sémaphore Conseil pour le compte du CCSF, ces données tarifaires sont celles figurant dans les plaquettes des établissements, en vigueur au 5 janvier 2018. Mais, contrairement à l'étude habituellement présentée dans le rapport annuel de l'OTB, les tarifs présentés sont bruts et ne sont pas pondérés par la part de marché de chaque établissement. En conséquence, **aucune comparaison directe avec les données du rapport de l'OTB 2017 n'est donc possible sans une pondération qui sera effectuée lors de la publication du rapport 2018 de l'OTB.**

Au total, les établissements de crédit étudiés sont au nombre de 112 et se répartissent de la manière suivante : **104 banques à réseau et 8 banques en ligne**. Afin de tenir compte de l'évolution du marché de la banque de détail, le périmètre de l'échantillon est désormais élargi de deux banques en ligne. Cet échantillon, largement représentatif, couvre 97,25 % des parts de marché de comptes courants de particuliers à fin 2016.

Sur les 11 lignes tarifaires des extraits standards correspondant à 14 types de tarifications de services, on constate entre le 5 janvier 2017 et le 5 janvier 2018 :

- **9 baisses dont 3 supérieures à 20 %**. Il s'agit des services suivants :
 - > L'Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (**-30,67 %**),
 - > Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (**-0,58 %** pour l'abonnement annuel et **-3,31 %** par sms),
 - > La carte de paiement internationale à débit différé (**-3,38 %**),
 - > Nombre de retraits gratuits par mois dans un DAB d'un autre établissement (**-1,16 %**)
 - > Le virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro (**-24,2 %**),
 - > Les frais de prélèvement (**-20,88 %** pour la mise en place),
 - > La commission d'intervention unitaire (**-1,59 %**),
 - > L'assurance perte ou vol des moyens de paiement (**-0,14 %**).

- **5 hausses dont 4 modérées** concernant les services suivants :
 - > La carte de paiement internationale à débit immédiat (+ **0,62 %**),
 - > La carte de paiement à autorisation systématique (+ **0,12 %**),
 - > Retrait (1^{er} retrait payant) en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (+ **1,65 %**),
 - > Le virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro effectué en agence (+ **8,80 %**),
 - > Frais de tenue de compte (actif) (+ **1,10 %**).
- **Une ligne tarifaire est sans changement et reste gratuite** : les frais de prélèvement (par unité).

La plus forte baisse est l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet, dont le tarif moyen, de 4,35€, est en nette diminution (-30,67 %) par rapport au 5 janvier 2017. La baisse du tarif de ce service a été continue chaque année depuis 2009 et s'établit à -74,55 % entre le 31/12/2009 et le 05/01/2018. Entre le 05/01/2017 et le 05/01/2018, 6 établissements supplémentaires proposent la gratuité concernant la gestion des comptes sur Internet.

La plus forte hausse concerne les virements SEPA occasionnels en agence en hausse de 8,80% par rapport au 05/01/2017 avec un coût moyen unitaire de 4,03€ au 05/01/2018 alors que le tarif des virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro par Internet affiche une forte baisse de -24,29 %.

Vous trouverez l'intégralité du Focus en annexe et sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.

L'Observatoire des tarifs bancaires est composé, au sein du CCSF, à parité de représentants des banques et des organisations de consommateurs.

Contact presse :

Anne Carrère, Responsable de la Communication et des Affaires publiques Tél : 01.42.92.25.09

Tableau des résultats

Liste des services	Prix moyen au 05/01/2018	Évolution 05/01/2017 05/01/2018	Évolution 31/12/2009 05/01/2018
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet	4,35 € /an	-30,67 %	-74,55 %
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Par abonnement : 21,18 € / an Par SMS : 0,24 € / SMS	- 0,58 % - 3,31 %	- 17,03 % - 9,54 %
Carte de paiement internationale à débit immédiat	41,05 € /an	+ 0,62 %	+ 17,28 %
Carte de paiement internationale à débit différé	43,06 € / an	- 3,38 %	- 0,80 %
Carte de paiement à autorisation systématique	30,42 € / an	+ 0,12 %	+ 8,57 %
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	Nombre de retraits gratuits 3,47 par mois 1 ^{er} retrait payant : 0,998€	-1,16 % +1,65%	N/S N/S
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	Agence : 4,03 € Internet : 0,002 €	+ 8,80 % - 24,29 %	+ 18,06 % - 96,90 %
Frais de prélèvement	Mise en place : 0,53 € Par unité : 0,00 €	- 20,88 % + 0,00 %	- 89,75 % - 100,00 %
Commission d'intervention	Unitaire : 7,67 €	- 1,59 %	- 8,78 %
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,62 € / an	- 0,14 %	- 0,08 %
Frais de tenue de compte (actif)	20,35 € / an	+ 1,10 %	+ 55,73 %